



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MAURIENNE-GALIBIER**

**VALLOIRE**

## **REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017**

### **Accueil des enfants de 3 à 11 ans**

- 1-ACCUEILS PERISCOLAIRES (MIDI-SOIR et MERCREDI après-midi)
- 2-ACCUEIL DE LOISIRS LES LOUPIOTS (VACANCES SCOLAIRES)
- 3-REGLEMENT COMMUN AUX 2 ACCUEILS

***Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des accueils. Il a pour but de définir le cadre général et les conditions d'accès à ces services.***

Nous vous rappelons que la présence de vos enfants n'est pas obligatoire sur les accueils périscolaires et du centre de loisirs, aussi nous demandons à chaque famille de prendre connaissance du nouveau règlement intérieur afin d'inscrire les enfants en toute connaissance de cause.

# 1. ACCUEILS PERISCOLAIRES

VALLOIRE

## 1.1 **NOUVEAU** : Les accueils du mercredi midi et après-midi (hors vacances scolaires) passent en périscolaire désormais.

Les accueils du mercredi comprennent :

- le temps du périscolaire de 11h20 à 13h30 au restaurant scolaire
- le temps de l'après-midi de 13h30 à 18h00 dans les locaux de l'accueil de Loisirs

Un accueil échelonné de 13h30 à 14h30 est prévu pour les enfants inscrits l'après-midi uniquement.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs en lien :

- soit avec les parents
- soit avec le personnel du restaurant scolaire si les enfants sont inscrits à l'accueil du midi

Les horaires de départ de l'enfant peuvent s'échelonner de 17h00 à 18h00. L'enfant sera remis à un adulte (autorisé sur le dossier d'inscription) ou pourra partir seul si l'autorisation est cochée sur la fiche de renseignements.

## 1.2 **Accueil du midi**

Le restaurant scolaire est ouvert :

- **Hors saison** : le jeudi et vendredi de 11h20 à 13h30
- **Saison** : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h30

L'accueil se situe dans les locaux de l'accueil de loisirs « Les Loupiots » (Bâtiment Claire Joie).

La capacité d'accueil est de 44 enfants maximum en saison et 24 enfants en hors saison.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 11h20 (maternelle) et 11h30 (primaire), en lien :

- soit avec les enseignants en primaire
- soit avec les enseignants et les ATSEM en maternelle

Lors de la prise en charge des enfants au sein de la structure, des temps d'animation (en fonction de l'âge des enfants) seront proposées de 12h45 à 13h15.

Le retour à l'école s'effectue pour 13h20 (et ce par les animateurs de l'accueil).

**En cas de sortie scolaire**, le pique-nique est obligatoirement fourni par les parents, aucun repas n'est commandé par la CCMG. Toutefois, en cas d'annulation de sortie, les enfants restant inscrits à l'accueil du midi ce jour-là seront accueillis avec leur pique-nique au restaurant scolaire.

## 1.3 **Accueil du soir (hors saison : pas d'accueil)**

L'accueil du soir est **ouvert en saison d'hiver**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00 dans les locaux de l'accueil de loisirs « Les Loupiots ».

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 16h20 (maternelle) et 16h30 (primaire), en lien :

- Soit par les enseignants en primaire
- Soit par les enseignants et les ATSEM en maternelle
- Soit par les animateurs de la garderie

A l'arrivée des enfants au sein de la structure, un goûter est proposé.

A partir de 17h, des activités en fonction de l'âge des enfants seront proposées.

A l'issue de l'accueil, les enfants sont remis **uniquement** aux personnes désignées sur la fiche d'inscription **dans l'enceinte du centre de loisirs**.

#### **1.4 Départ anticipé d'un enfant :**

- 1- Prévenir l'accueil au préalable au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85 qui informera l'équipe l'encadrement,
- 2- Exceptionnellement, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie.
- 3- Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les horaires (**formulaire disponible sur demande**)

#### **1.5 Fréquentation et inscriptions**

La fréquentation des accueils périscolaires peut se faire de façon régulière (tous les jours, une semaine sur deux, sur présentation d'un planning annuel) ou occasionnelle (sur planning ou ponctuellement).

##### **Les inscriptions se font UNIQUEMENT et DIRECTEMENT**

- Soit à l'accueil de loisirs «Les loupiots »
- Soit par mail : lesloupiotsvalloire@orange.fr
- Soit par téléphone au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85

**ATTENTION :** les parents doivent contacter Les Loupiots AU PLUS TARD LE JEUDI MIDI pour la semaine suivante **pour tous les temps d'accueils périscolaires**. Passé ce délai, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte (sauf accueil d'urgence). Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une logistique importante dans la commande des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service.

**RAPPEL :** pour chaque accueil, le centre ne pourra pas prendre plus d'inscriptions d'enfant que la réglementation ne lui permet (RAPPEL : 44 enfants maximum).

#### **1.6 Tarifs et facturation**

Les tarifs peuvent être révisés en cours d'année. Ils tiennent compte du quotient familial. Pour l'année scolaire 2016-2017 :

Q.F	Q.F<436	437<QF<544	545<QF<625	626<QF<700	QF>701
Restaurant	4,00 €	4,30 €	4,60 €	4,90 €	5,20 €
Accueil 11h30 – 14h30	6,50 €	7,20 €	7,70 €	8,20 €	8,70 €
Mercredi AM	3,25 €	4,25 €	4,75 €	5,25 €	5,75 €
Soir	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €

La facturation s'effectue en fonction de votre Quotient Familial. Un justificatif sera demandé à l'inscription ainsi que courant Janvier (date anniversaire de révision des QF par la CAF).

Sans justificatif de votre part, nous serons dans l'obligation de vous appliquer le montant maximum.

La facturation est effectuée en début de mois suivant les présences de l'enfant.

Dans le cas de facture impayée, la trésorerie de St-Michel effectue les rappels en fonction de la réglementation en vigueur.

**PRECISION FACTURATION** : toute absence aux accueils de la semaine en cours sera facturée (matin, midi, soir ou mercredi AM).

**Seules les absences imprévisibles (maladie, urgences...) seront prises en compte et non facturées** et cela uniquement sur présentation d'un certificat médical fourni les jours suivants.

En cas de grève de l'éducation nationale, la mairie ayant obligation de mettre en place un service minimum, le restaurant scolaire fonctionne normalement et donc tout repas non décommandé à l'accueil du centre 48h à l'avance sera facturé.

## **2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LOUPIOTS (3/11 ans)**

### **2.1 Accueil petites vacances scolaires et été**

**Jours d'ouverture** : du lundi au vendredi sur l'ensemble des vacances scolaires.

**Horaires** : 8h à 18h avec possibilité d'inscription à la journée, la demi-journée (matin et/ou après-midi) avec ou sans repas (selon le programme d'activités proposées)

**Lieu** : accueil de loisirs « Les Loupiots »

**Fermeture annuelle** : vacances de Toussaint et jours fériés

**Repas** : Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une discipline dans les commandes des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service.

En cas de pique-nique, la gestion des repas est effectuée par l'accueil de loisirs. De plus, l'accueil gère tous les gouters des enfants.

**Divers** : Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur (conformément à l'agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

### **2.2 Les inscriptions**

**Les inscriptions se font UNIQUEMENT et DIRECTEMENT**

- Soit à l'accueil de loisirs «Les loupiots »
- Soit par mail : [lesloupiotsvalloire@orange.fr](mailto:lesloupiotsvalloire@orange.fr)
- Soit par téléphone au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85

### **2.3 Départ anticipé d'un enfant :**

- 4- Prévenir l'accueil au préalable au 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85 qui informera l'équipe l'encadrement,
- 5- Exceptionnellement, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie.
- 6- Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les horaires (**formulaire disponible sur demande**)

## **2.4 Les tarifs**

Les tarifs peuvent être révisés en cours d'année et sont susceptibles de complément.

Tarifs 2016-2017		QF5 > 701	QF4 700 à 626	QF3 625 à 545	QF2 544 à 437	QF1 < 436
Enfants du territoire	Journée	15.00	14.50	13.50	12.00	11.25
	½ journée sans repas	5.75	5.25	4.75	4.25	3.25
	½ journée + repas	13.20	12.75	12.25	11.75	9.00
	Accueil 11h30 – 14h30	6,50	7,20	7,70	8,20	8,70
	Forfait 5 jours	72.00	67.00	60.00	52.00	35.00
	*Forfait 4 jours	58.00	54.00	50.00	42.00	30.00

\*Ce tarif est applicable seulement les semaines avec un jour férié inclus.

Tarifs extérieurs	
Journée	38.40
½ journée sans repas	20.00
½ journée + repas	26.00

Les tarifs sont dégressifs pour le second enfant de -10%, le troisième -20%..... Pour bénéficier de la réduction, les enfants doivent être présents en même temps.

### **3. REGLEMENTS COMMUNS AUX 2 ACCUEILS**

#### **3.1 Conditions d'accès**

- **Accueils périscolaires :**  
L'accès aux accueils périscolaires est strictement réservé aux élèves fréquentant les écoles de Valloire, âgés de 3 à 11 ans.
- **L'ALSH les Loupiots**  
L'accès à l'accueil de loisirs est ouvert à l'ensemble des enfants du territoire (âgés de 3 à 11 ans) de la CCMG, mais peut accueillir des enfants hors territoire (tarifs en fonction).

#### **3.2 Le dossier d'inscription**

Les dossiers d'inscription sont établis par les parents ou la personne ayant la charge légale de l'enfant **et renouvelés chaque année**. Le dossier 2016-2017 couvrira la période de septembre 2016 à Août 2017, et sera valable aussi bien pour les accueils périscolaires (midi, soir et mercredi après-midi) et les accueils de loisirs (petites et grandes vacances scolaires).

Il conviendra aux parents de remplir un dossier d'inscription fourni ci-joint par la Communauté de Communes pour chaque enfant de la famille composé de :

- la fiche individuelle de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison
- la dernière page du règlement intérieur signée

**Et de fournir les documents suivants :**

- copie du livret de famille
- un justificatif de domicile
- une photocopie de la dernière notification du quotient familial de la CAF/MSA
- une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire à jour au nom de l'enfant
- une copie des pages de vaccinations du carnet de santé

**Le dossier COMPLET devra être remis à l'accueil du centre de loisirs « LES LOUPIOTS » avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant.**

#### **3.3 Modalités de paiement**

**Le paiement se fait au Centre de Loisirs « Les Loupiots »** à réception de facture concernant le périscolaire (midi, soir et mercredi AM), les modalités de paiement sont les suivantes :

- par virement bancaire
- par espèces
- par chèque à l'ordre de Régie Les Loupiots

**ATTENTION : Il n'est pas possible de regrouper le paiement des factures concernant le périscolaire (midi, soir et mercredi AM) et l'ALSH Les Loupiots.**

### **3.4 Projet d'Accueil Individualisé**

Pour les pathologies diverses, alimentaires, physiques, psychiques... Lors de l'inscription de votre enfant, nous vous sollicitons pour prendre rendez-vous avec le directeur.

### **3.5 Citoyenneté**

**En cas de perte ou de vol**, la CCMG n'est pas responsable des objets ou vêtements des enfants. Nous conseillons aux parents d'être vigilants par rapport aux affaires emmenés par les enfants dans les différents lieux d'accueil.

**La vie en collectivité implique le vivre ensemble** autant pour l'enfant que pour l'adulte. Des bases de respect mutuel sont établies implicitement et explicitement.

En cas de non-respect des règles de vie commune (langage, bagarre, dégradation volontaire...) et en fonction de la gravité de l'acte :

- Dans un premier temps : échange avec l'enfant et l'équipe pédagogique sur la situation
- Si besoin, étape 2 : un mot d'information sera adressé aux parents afin de communiquer la situation
- Si besoin, étape 3 : rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'équipe pédagogique concernée afin de trouver une solution à la situation

### **3.6 Droit à l'image**

Dans le cadre des animations proposées dans les différentes structures, nous prenons régulièrement des films ou photos afin de témoigner des activités et les restituer lors de temps partagés avec les familles. Pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit pris en photo, merci de le préciser sur la fiche de renseignement.

### **3.7 Transport des enfants**

Dans le cadre de toutes les activités liées à l'organisation des services, vos enfants peuvent être transporté en véhicule CCMG (minibus), en véhicule de location (voiture ou minibus), en car collectif, en train et ponctuellement en véhicule personnel des agents (avec assurance spécifique).

### **3.8 Responsabilité**

#### **RAPPEL :**

- L'adulte accompagnant l'enfant doit se présenter à un animateur
- Les enfants arrivant seuls dans l'enceinte de l'accueil de loisirs doivent se présenter à un animateur

**Départ d'un enfant** : en cas de doute sur l'identité d'un adulte, il peut être demandé une carte d'identité de la personne pour la comparer aux noms précisés sur le dossier d'inscription.

Au cas où un mineur (grand frère ou grande sœur) est autorisé par les parents à récupérer un enfant à la sortie des lieux d'accueil, nous demandons à ce qu'une décharge écrite soit ajoutée au dossier d'inscription.

Nous attirons votre attention sur le fait de laisser partir un enfant seul. Cela implique une maturité suffisante de l'enfant. Cette autorisation est sous la responsabilité des familles (voir fiche de renseignements).

## **INFOS UTILES A CONSERVER**

Pour les questions administratives PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS  
(Inscriptions, facturation, règlement) OU pour les questions d'urgence (Retard, absence de dernière  
minute, les cas particuliers etc.)

### **Accueil « LES LOUPIOTS »**

Laura ROJAS, Elodie REYNAUD, Maud GIRAUD

☎ : 06 73 14 73 00 ou au 04 79 83 39 85

Courriel : [lesloupiotsvalloire@orange.fr](mailto:lesloupiotsvalloire@orange.fr)

### **Directeur service « Petite Enfance/Enfance/Jeunesse »**

Jean-Antoine ORUSA

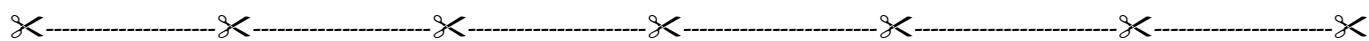
Courriel : [orusa.ccmg@gmail.com](mailto:orusa.ccmg@gmail.com)

### **Directrice ALSH LES LOUPIOTS**

Laura ROJAS

Courriel : [rojas.ccmg@gmail.com](mailto:rojas.ccmg@gmail.com)

**ATTENTION : cette adresse mail ne peut pas être utilisée pour les inscriptions aux différents accueils**



## **COUPON A REMETTRE AU CENTRE DE LOISIRS « LES LOUPIOTS »**

Je soussigné(e) .....mère, père\*, tuteur  
légal de(s) l'enfant(s) .....reconnais avoir pris  
connaissance du présent règlement intérieur 2016-2017 des accueils périscolaires et du Centre de  
Loisirs Les Loupiots et accepte l'intégralité des clauses qui y sont stipulées.

Date et signature :

\* Rayer les mentions inutiles